



Fiche technique N° TD3495

02-01-2018

Annule et remplace les éditions précédentes

Application après préparation sur supports conformes au D.T.U. 59.1

SUPPORTS MINÉRAUX NON PEINTS :

BETON - BETON CELLULAIRE - ENDUIT DE CIMENT - ENDUIT HYDRAULIQUE - BRIQUE - PIERRE

Hydrofuge Aqua

Produit hydrofuge pour surfaces minérales verticales non peintes

EXTÉRIEUR

± 3 m²/L (selon le support)

Fonction :

Produit hydrofuge pour la protection des surfaces minérales verticales non peintes – incolore en finition. Formulé à base de résine polysiloxane en phase aqueuse.

Classification : Non classé.

Destination : EXTERIEUR

Surfaces minérales verticales non peintes (sur béton, béton cellulaire, enduit de ciment, enduit hydraulique, brique et la pierre).

Qualités dominantes :

- Permet au support de conserver son aspect naturel.
- Offre une excellente imperméabilité au support.
- Laisse "respirer" le support tout en stoppant efficacement la pénétration de l'eau.
- Protection hydrofuge longue durée.
- Reste propre plus longtemps en milieu urbain pollué.

Caractéristiques pratiques :



= ± 3 m²/L (selon le support)



= 6 h



= 12 à 24 h (à 20°C et 60% d'humidité relative).

- **Présentation :** Solution laiteuse prête à l'emploi – **NE PAS DILUER**
- **Aspect en finition :** Incolore (après séchage).
- **Temps de séchage :** 12 à 24 heures (*le produit donnera toutes ses qualités hydrofuges après 15 jours de séchage*).
- **Matériel :** Pulvérisateur (de préférence), Rouleau ou Brosse
- **Nettoyage du matériel :** Eau
- **Conditionnement :** 5 L – 20 L

Caractéristiques techniques :

- **Densité :** 0,95 à 1,05
- **Extrait sec (pondéral) :** 4 à 5 %
- **Teneur en COV :** Valeur limite UE pour ce produit (cat. A/h) : 30 g/l (2010).
Ce produit contient max 30 g/l COV.

MODE D'EMPLOI

Préparation du support :

- **Gratter et brosser soigneusement pour éliminer les parties non adhérentes du support à traiter.** Laver pour éliminer les salissures, rincer jusqu'à eau claire, puis attendre le séchage complet du support.
- **Si nécessaire, procéder au rejointoiement des joints dégradés et traiter les fissures.**
- **Sur fonds déjà peints (supports minéraux) :** le décapage est obligatoire.
- **Si présence de mousses, champignons ou algues,** traiter au préalable la surface à peindre avec un produit anti-mousse adapté. En cas de forte contamination par les micro-organismes de la surface à traiter, passer le nettoyeur à haute pression d'eau. Puis laisser sécher sans rincer.

Application :

- **Après les travaux de préparation du support,** sur fonds propres et parfaitement adhérents, secs et sains, conformes au D.T.U. 59.1.
- **Le support devra être complètement sec avant le traitement hydrofuge.**
- **Bien mélanger le produit avant emploi.**
- Nous préconisons d'appliquer le produit hydrofuge par pulvérisation à raison de 3 m²/L en fonction de la porosité du support. Appliquer 2 couches successives en respectant un temps de séchage de 12 à 24 heures entre les 2 couches.
- Avant les travaux de peinture, nous vous encourageons à effectuer un essai sur la surface à traiter.
- **Ne pas appliquer par temps pluvieux, ni en plein soleil.**
- **Ne pas appliquer sur toutes surfaces horizontales.**
- **Ne pas appliquer par température inférieure à + 5°C et supérieure à + 35°C.**

PRÉCAUTIONS D'EMPLOI

Conservation :

Excellente pendant 1 an en emballage d'origine fermé.
Stocker à l'abri du gel.

Hygiène et sécurité :

Se reporter à la fiche de données sécurité disponible sur notre site www.theolaur.com ou sur demande et au texte figurant sur l'emballage conforme à la législation en vigueur.

Les produits et/ou procédés faisant l'objet du présent document ont été conçus pour accomplir, en oeuvre, une ou plusieurs fonctions déterminées à l'avance, telles qu'elles sont définies ci-dessus. Ces produits et/ou procédés ne pourront cependant accomplir convenablement lesdites fonctions, pendant les durées prévues, que dans la mesure où ils auront été mis en oeuvre conformément aux règles édictées par THEOLAUR Peintures et en vigueur à l'époque de l'exécution des travaux. Tout cas d'application non explicitement prévu par le présent document doit faire l'objet, préalablement à l'exécution de tous travaux, d'une consultation et d'un accord exprès et écrit de THEOLAUR Peintures. La présente édition annule et remplace toutes publications antérieures relatives aux mêmes produits et/ou procédés. Il appartient à notre clientèle, avant toute mise en oeuvre, de vérifier auprès de nos services que la présente notice n'a pas été modifiée par une édition plus récente.

THEOLAUR Peintures

ZI-A – 5, rue René Cauche – 59139 NOYELLES LES SECLIN – Service technique : 03 61 26 54 96

Mail : contact@theolaur.com www.theolaur.com

SAS au capital de 7 600 000 euros - SIREN : 401 971 015 – Code APE : 2030Z – N° intracommunautaire : FR 36 401 971 015